



Retraite de reversion et droit a celle ci

Par **jahlove**, le **09/11/2009** à **22:55**

Bonjour,

Voilà la personne pour laquelle j'écris à été en concubinage avec un homme qui est décédé, elle même n'a jamais travaillé, a eu un enfant avec cet homme qui a, à ce jour, une vingtaine d'année, elle ne dispose d'aucune ressources si ce n'est le rmi, son enfant est encore en étude et donc est à sa charge. Peut-elle et a-t-elle droit à une partie de la retraite de son défunt ?

Merci de votre aide et de vos réponses.

Cordialement.

Par **kingdom**, le **11/12/2009** à **02:17**

Non, la condition de "mariage" est obligatoire pour ouvrir le droit à une pension de reversion!